



ARRETE DE CIRCULATION

Arrêté 2017-17

OBJET : CIRCULATION PAR ALTERNAT PAR FEUX TRICOLORES au Chemin des Fontanettes au niveau du Jardin des Longes du 10/04 au 10/05/2017 de 9h à 16h.

Le Maire de LUMBIN

Vu Le Code de la Route

Vu les articles L2213-2 et suivants du Code des Collectivités Territoriales, conférant au Maire des pouvoirs généraux de police,

Vu les articles L2213-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales, conférant au Maire des pouvoirs généraux de police de circulation et de stationnement,

Vu la demande de travaux de l'Entreprise MIDALI pour la réalisation de travaux d'alimentation électrique de 3 lots pour IN LOTISS au niveau du Jardin des Longes.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation pour que les travaux se déroulent dans le respect des conditions de sécurité,

ARRETE

Article 1 : circulation

Le Chemin des Fontanettes, au lieudit Jardin des Longes, **sera mis en alternat, géré par un feu tricolore**, sur une voie de circulation, **du 10/04 au 10/05/2017 de 9h à 16h**. La vitesse sera limitée à 30 km/h au niveau de l'alternat.

Article 2 : signalisation

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'Entreprise MIDALI.

Article 3 : destinataires

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie du Touvet,
L'Entreprise MIDALI, Monsieur le Maire de LUMBIN,
Ils seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Fait à Lumbin, le 27 Mars 2017

Le Maire
Pierre FORTE